

(1)

( N° 187. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 MAI 1855.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1856.

AMENDEMENT DU GOUVERNEMENT.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

Bruxelles, le 3 mai 1855.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Un des derniers articles du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1856, chapitre des Remboursements, est libellé comme il suit : *Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons, 20,300 francs.*

Comme l'abonnement existe non-seulement pour réparations d'entretien des *bâtiments*, mais aussi pour *l'achat et l'entretien du mobilier des prisons*, il est nécessaire de libeller cet article de manière à ce qu'il corresponde plus complètement aux conventions contractées avec les provinces.

C'est dans ce but que j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de proposer, d'accord avec la Cour des Comptes et le Département de la Justice, le texte ci-après :

*Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice ; achat et entretien de leur mobilier.*

Agréé, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*

**MERCIER.**

---